

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE
SIP PARIS 6è / TESTOT (rue de l'Odéon / Casimir Delavigne, Paris 6è)
Acte de dépôt RG N° 18/00313 - N° Portalis 352J-W-B7C-CN2IM
Audience du JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 14 heures

la SELARL GRYNWAJC agissant par Maître Vanessa GRYNWAJC,
membre de l'AARPI GRYNWAJC-STIBBE
Avocat poursuivant

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le

Devant Nous, Greffier, a comparu la SELARL GRYNWAJC, agissant
par Maître Vanessa GRYNWAJC, membre de l'AARPI
GRYNWAJC-STIBBE, Avocat à la Cour, du Comptable du
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 6^{ème}
arrondissement, représentant l'Etat, domicilié en ses bureaux 9 place
Saint-Sulpice 75292 PARIS CEDEX 06, poursuivant la vente dont s'agit,

LAQUELLE a déposé :

- Le mail **officiel** du 22 juillet 2019 de Maître,
Avocat de....., auquel sont jointes les deux lettres en date
du 30 mars 2019, de la Société et de la Société
informant du congé, pour le 30 juin 2019, du
logement situé 19 rue de l'Odéon à Paris 6^{ème}.

pour être annexés au Cahier des Conditions de Vente.

Et ledit avocat a signé, devant Nous, Greffier

GRYNWAJC-STIBBE AARPI
AVOCATS A LA COUR
40, rue de Monceau - 75008 PARIS
Tel: 01 45 63 55 55 - Fax: 01 45 63 56 56
P-211

De :

Envoyé : lundi 22 juillet 2019 09:18

À : Vanessa GRYNWAJC <v.grynwaic@stg-avocats.com> Objet :

~~Objet~~ Officiel :

Ma Chère Conseur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les deux courriers de résiliation des deux baux consentis par au profit de.....

Le bien immobilier est par conséquent libre de toute occupation et le sera bien entendu jusqu'au jour de la vente le 12 septembre prochain.

Votre bien dévoué Confrère.

Pierre Le Roux
Avocat Associé

T 01.47.38.40.02
F 01.47.38.41.24
E pierre.leroux@cms-fl.com

C/M/S/ Francis Lefebvre
Avocats

CMS Francis Lefebvre Avocats | 2 rue Ancelle | 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex | France
cms.law/fl

 Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire.

/ Please consider the environment before printing.

Ce message contient des informations confidentielles couvertes par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, nous vous remercions de bien vouloir nous en aviser immédiatement et de nous retourner ce message ou de le détruire, sans faire un quelconque usage de son contenu, ni le communiquer ou le diffuser, ni en prendre aucune copie, électronique ou non. La sécurité des envois de messages électroniques ne peut être assurée. Ces messages peuvent notamment être interceptés, modifiés, altérés, détruits, perdus, arriver tardivement ou partiellement, ou contenir des virus. L'expéditeur ne saurait être tenu pour responsable des erreurs ou omissions qui résulteraient d'un envoi par message électronique. Si vous souhaitez vérifier l'authenticité du message et des fichiers joints, merci d'en solliciter une copie sur papier. / This message may contain confidential information and is intended only for addressee and may be legally privileged and exempt from disclosure under applicable laws. If you are not the addressee, you are kindly requested to notify us that you have received this message by error. Then delete this message without copying it. Any use, dissemination, or reproduction of this message is strictly prohibited. E-Mail transmission cannot be guaranteed to be secure or error free as information could be intercepted, corrupted, lost, destroyed, arrive late or incomplete, or contain viruses. The sender therefore does not accept liability for any errors or omissions in the contents of this message which arise as a result of e-mail transmission. If verification is required please request a hard copy version.

CMS Francis Lefebvre Avocats, entité opérant sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), est membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG), qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants. CMS EEIG n'assure aucun service auprès de la clientèle. Seuls les cabinets d'avocats membres offrent des prestations de services dans leurs ressorts géographiques respectifs. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats qui en est membre, sont des entités juridiques distinctes dont aucune n'a autorité pour engager les autres. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats membres sont responsables de leurs propres actes ou manquements, et non de ceux des autres membres du groupement. L'utilisation de la marque « CMS » et du terme « cabinet » désigne certains ou la totalité des cabinets d'avocats membres, ou encore leurs bureaux. Consultez le site Internet cms.law/fl pour obtenir des informations complémentaires. / CMS Francis Lefebvre Avocats, a société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), is a member of CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG), a European Economic Interest Grouping that coordinates an organisation of independent law firms. CMS EEIG provides no client services. Such services are solely provided by CMS EEIG's member firms in their respective jurisdictions. CMS EEIG and each of its member firms are separate and legally distinct entities, and no such entity has any authority to bind any other. CMS EEIG and each member firm are liable only for their own acts or omissions and not those of each other. The brand name « CMS » and the term « firm » are used to refer to some or all of the member firms or their offices. Further information can be found at cms.law/fl.

Paris le, 30 Mars 2019

Lettre remise en main propre

Objet : Lettre de congé


M....., M.....,


En vertu d'un contrat de location vide signé le 20 Janvier 2015, je suis locataire d'un logement vide situé au 19 rue de l'Odéon Paris 6^{ème}. Le délai de préavis, conformément à l'article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, est d'au moins trois mois et court à compter du jour de la réception de la présente lettre remise en main propre. En conséquence, je vous donne congé pour le 30 Juin 2019.

Je me propose de vous restituer les clés et d'effectuer l'état des lieux de sortie le 30 Juin 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



lettre reçue en main propre
le 30 mars 2019 

lettre reçue en main propre
le 30 mars 2019. 

Paris le, 30 Mars 2019

Lettre remise en main propre

Objet : Lettre de congé

Madame, Monsieur,

En vertu d'un contrat de location vide signé le *1^{er} Janvier 2014*, je suis locataire d'un logement vide situé au 19 rue de l'Odéon Paris 6^{ème}. Le délai de préavis, conformément à l'article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, est d'au moins trois mois et court à compter du jour de la réception de la présente lettre remise en main propre. En conséquence, je vous donne congé pour le 30 Juin 2019.

Je me propose de vous restituer les clés et d'effectuer l'état des lieux de sortie le 30 Juin 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



lettre reçue en main propre
le 30 mars 2019.

lettre reçue en main propre
le 30 mars 2019

